



Numéro de l'acte	2024-35- EVENTJC
Nature de l'acte	Accusé de réception en préfecture 2024-35- EVENTJC-DE
Matière de l'acte	Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

### QUESTION N°2024-35

#### FINANCES : AIDE POUR L'ACHAT D'UN VELO

#### RAPPORTEUR :

Monsieur Mickaël CANLER,  
Adjoint au Maire, Sécurité – Police Municipale

#### Le conseil municipal,

**Considérant** le succès rencontré par l'opération « Aide complémentaire à l'achat de vélo » initiée il y a quelques années par la CAPSO et non reconduite par celle-ci, la ville d'Arques souhaite poursuivre sa volonté d'accélérer la pratique des mobilités douces et ainsi aider les arquois à se doter d'un moyen de transport écologique et économique.

Afin de favoriser l'économie et le commerce locale, la ville d'Arques a fait le choix d'octroyer cette aide sous forme de chèques Happy Kdo émis par l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat (OICA).

La ville d'Arques octroiera donc une aide de 50€, versée sous forme de chèques Happy Kdo, à tous résidents arquois aussi bien pour l'achat d'un vélo à assistance électrique que pour l'achat d'un vélo classique (hors BMX) et ce jusqu'à épuisement du budget de 5000€ alloué à cette action pour l'année 2024.

Pour bénéficier de cette aide municipale, les conditions nécessaires à respecter sont les suivantes :

- Être résidant de la commune d'Arques (justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- Avoir acquis son vélo auprès d'un professionnel implanté sur le territoire de la CAPSO (facture acquittée au nom du bénéficiaire)
- Avoir fait la demande de subvention dans les 4 mois suivant l'achat du vélo auprès des services de la Ville d'Arques
- Offre limitée à un dossier par foyer fiscal arquois

Pour ce faire, les habitants ayant acquis un vélo à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, doivent déposer leurs justificatifs de demande d'aide en Mairie d'ARQUES ou par courriel à l'adresse suivante [evenementiel@ville-arques.fr](mailto:evenementiel@ville-arques.fr).

Les éléments à fournir sont :

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto/verso)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Facture d'achat du vélo acquittée de moins de 4 mois

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : ACCORDE** l'aide d'un montant de 50€ sous forme de chèque Happy Kdo aux Arquois(es) répondant aux critères demandés dans la limite des 5000€ alloués.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des chèques Happy Kdo dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de vélo avec l'OICA

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre en charge toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

**Affiché le 17 avril 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.**

**Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.**

**ARTICLE 4 : PREVOIT ET IMPUTE** les dépenses à provenir de cette convention sur les crédits inscrits au budget 2024

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES  
Le 15 avril 2024

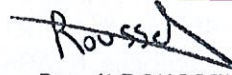
Le secrétaire de séance,  
Francis PRED'HOMME

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le ..... et publication ou  
notification le .....  
17 AVR. 2024 17 AVR. 2024

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

**Affiché le 17 avril 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :**

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.**

**Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.**